



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/6921  
12 novembre 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

JORDANIE : PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil de sécurité,

Décide :

1. De condamner la déclaration unilatérale d'indépendance proclamée par la minorité raciste de Rhodésie du Sud et de déclarer illégales les autorités de la Rhodésie du Sud;

2. De prier tous les Etats de ne pas reconnaître les autorités illégales de la Rhodésie du Sud et de s'abstenir de prêter aucune assistance à ce régime illégal.

-----

